



Le mot du Président



Après un automne très pluvieux, le mois de décembre 2019 a été marqué par une crue de Garonne importante puisque du 14 au 17 décembre 2019 la Garonne a atteint 9m29 à l'échelle de Tonneins et 9m19 à celle de Marmande.

La gestion de cette crue par les services de l'Agglomération a été menée en partenariat avec les Maires, responsables de la gestion de crise, les services de l'Etat mais aussi les collaborateurs de digues de Val de Garonne Agglomération oeuvrant au plus près du terrain.

Sans être exceptionnelle, cette crue de période de retour d'environ 10 ans a néanmoins dépassé les hauteurs de 2003 ou 2009 et a été à l'origine de dégâts sur le système d'endiguement. Ainsi, 3 brèches ont été constatées suite à la surverse de certaines digues (à Taillebourg, à Villeton et au Mas d'Agenais), heureusement sans dégât direct sur les bâtiments ou habitations. D'autres digues ou ouvrages hydrauliques ont aussi été détériorés localement et ont nécessité des travaux importants.

Au côté des services de l'Etat et des Maires, l'Agglomération a été présente pour surveiller et coordonner la gestion de son système d'endiguement, de sa voirie ou encore des transports scolaires. La décrue ayant été marquée par une seconde montée de Garonne du 23 au 25 décembre, les services ont dû longtemps œuvrer pour assurer le retour à la normale en dégagant les routes des nombreux déchets et réparer les digues endommagées.

P. 1 / Le mot du Président

- P. 2 /
- Bilan 2019
 - Le rôle de l'agent
 - D'importants travaux à Taillebourg et Fourques-sur-Garonne

- P. 3 /
- Le PAPI d'intention
 - La crue du Sérac de mai 2020

- P. 4 /
- L'après crue
 - Le rôle du Maire

RÉUNIONS PUBLIQUES

De nouvelles réunions publiques seront programmées lorsque l'Agglomération sera en mesure de présenter le devenir finalisé de son système d'endiguement et les montants associés.

La crise sanitaire de la Covid-19 et des contraintes techniques et réglementaires ne permettent pas à ce jour de préciser le planning de ces réunions.



3 questions à Xavier Durramps

Agent de surveillance et d'entretien des digues

En quoi consiste la surveillance des digues ?

La surveillance consiste à contrôler et entretenir les ouvrages et les digues par un passage complet annuel ainsi qu'à rapporter tout incident survenu au cours de l'année (dégâts causés par les animaux, mais aussi par les usagers).

Quel est votre rôle vis-à-vis des riverains ?

Mon rôle est de rassurer les riverains sur l'état des digues et d'essayer de répondre au mieux à leurs attentes. Il est aussi nécessaire d'expliquer les nouvelles réglementations et normes de reconstruction imposées par l'Etat. En retour, j'apprends aussi de leurs expériences vécues lors des crues.

Pourquoi doit-on piéger les digues ?

Nos digues sont en terre, les renards mulotent et arrachent l'herbe, les blaireaux aiment les entrées des clapets et creusent des galeries à côté, les ragondins minent les digues des ruisseaux... Cela crée des entrées d'eau en cas de crue et affaiblit les digues pouvant aboutir à une rupture.

BILAN 2019



Pour rappel, l'Agglomération est gestionnaire des digues qui sont classées par les services de l'Etat et qui étaient historiquement gérées par une structure publique (syndicat de digue ou commune).

Ainsi, l'Agglomération est gestionnaire de 90 km de digues et de 160 ouvrages hydrauliques (clapets, portes hydrauliques).

Comme chaque année, le fauchage des digues et le débroussaillage des déversoirs par les entreprises mandatées, a été réalisé en fin d'été pour un montant total de 64 000 €.

Le fauchage des digues en terre permet aux systèmes racinaires de se régénérer pendant l'automne et donc de mieux résister en cas de surverse.

D'importantes interventions de piégeage des blaireaux et renards, qui creusent leurs terriers dans les digues, ont aussi été mises en œuvre par des piégeurs agréés, agents volontaires de l'Agglomération.

Les travaux de reprise des digues pour neutraliser les terriers suite au piégeage ont coûté 76 000 €.

4 ouvrages hydrauliques défectueux ont aussi été remis en état à Marmande (1 ouvrage à Coussan) et à Saint Pardoux du Breuil (3 ouvrages sur la digue du Trec) pour un montant de 21 000 €.

Enfin, le fauchage des fossés et cours d'eau d'intérêt communautaire pour le ressuyage des crues a été mené à l'automne pour un montant de 23 500 €.



Au-delà de ces travaux, confiés à des entreprises privées, le budget GEMAPI permet le fonctionnement du service (salaires, petit équipement, frais divers) et le financement de l'étude du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI d'intention, cf. page suivante).

Cette année, certains contribuables ont pu constater des augmentations de plus de 80 % du montant GEMAPI sur leur taxe foncière.

L'Agglomération vote chaque année un montant de recette GEMAPI, montant inchangé depuis la prise de compétence en 2015.

Ce montant était réparti par les services fiscaux sur 4 taxes locales. Avec la suppression de la taxe d'habitation pour la majorité des ménages en 2020, cette répartition ne se fait plus que sur 3 taxes (foncier bâti, foncier non bâti et des entreprises). Ce qui explique l'augmentation du montant pour certains contribuables.

En chiffre

185 000 €

consacrés à l'entretien des digues et aux petits travaux en 2019

D'IMPORTANTES TRAVAUX À TAILLEBOURG ET FOURQUES-SUR-GARONNE



Situé entre Taillebourg et Sénestis, un important ouvrage hydraulique était sujet à des fuites menaçant sa solidité lors des crues de Garonne.

Afin de garantir la protection des populations, l'Agglomération a donc décidé de remettre à neuf cet ouvrage par d'importants travaux.

En s'appuyant sur la compétence d'un maître d'œuvre agréé pour les travaux sur les digues comme l'impose la loi, 2 nouvelles portes en inox ont été installées et l'intégralité de la digue a été reprise.

A Fourques sur Garonne, ENEDIS a mené d'importants travaux sur une digue gérée par l'Agglomération, suite à des fuites, via un réseau sous la digue, qui avaient été constatées lors de la montée de Garonne de janvier 2018.

Il a donc été nécessaire de déplacer le câble et de reprendre l'intégralité de la digue afin de neutraliser les passages d'eau. Ces travaux, réalisés au cours de l'été 2019 et financés par ENEDIS, ont permis d'avoir une digue opérationnelle pour la crue de décembre 2019 et ainsi de garantir la protection des populations.



De nouvelles réunions publiques seront organisées afin de présenter aux habitants le devenir du système d'endiguement.

LE PAPI D'INTENTION



Le PAPI d'intention, (cf. lettre GEMAPI 1) qui a démarré fin 2018, poursuit son cheminement qui doit notamment aboutir au classement des digues et au futur programme de travaux.

Le diagnostic complet des digues et des enjeux protégés a permis, dans un premier temps, de faire un état des lieux complet du système existant sur les digues, classées ou non classées par l'Etat, gérées par l'Agglomération ou privées.

Puis, nos prestataires ont développé un modèle hydraulique simulant des crues de Garonne et sur lequel il est possible de modifier les digues. Ainsi, ce modèle permet d'élaborer des scénarios d'évolution du système d'endiguement (déplacer une digue, en supprimer une autre, ajouter un déversoir à une 3^{ème}) et de mesurer l'impact sur les enjeux et les secteurs inondés.

Conformément à la réglementation, le devenir du système d'endiguement devra s'appuyer sur des notions de « rentabilité », c'est-à-dire, de justification des montants d'investissement et de fonctionnement (travaux de confortement, de remise en état, d'entretien...) par rapport au montant des dommages évités sur les habitations, l'économie, l'agriculture en cas de crue.

En février 2020, les élus communautaires ont validé une première étape pour la définition du futur système d'endiguement. Ainsi, la plupart des digues peuvent être conservées en l'état avec des travaux de confortement. En complément, il a été décidé de mettre en œuvre des études complémentaires (notamment sur les affluents de Garonne) afin de mieux étudier le devenir de certaines digues dont la justification n'était pas concluante à ce stade.

Suite à la mise en œuvre de ces modélisations complémentaires, les élus communautaires seront en mesure de valider, fin 2020, le système d'endiguement. Cette validation permettra de déclencher la suite des études qui aboutiront à la demande de classement et à la définition du programme de travaux (PAPI d'intention complet).

L'Agglomération doit déposer le dossier de demande de classement de son système d'endiguement auprès des services de l'Etat au plus tard le 31 décembre 2021.

LA CRUE DU SÉRAC DE MAI 2020



Suite à un épisode pluvieux intense et durable, la plupart des cours d'eau de l'Agglomération ont subi une crue importante les 10 et 11 mai 2020. Le Sérac a été particulièrement impacté et les niveaux atteints ont entraîné une surverse de la digue à Montpouillan, à l'aval du canal, suite à un affaissement.

Considérant la digue du Sérac qui menaçait de rompre et d'inonder Gaujac, il a été né-

cessaire de prendre une décision importante dans l'urgence et notamment celle de créer une brèche sur la digue rive droite afin de permettre au Sérac de se déverser dans un lac de gravière non exploitée, et ainsi éviter la rupture.

Cette proposition de Monsieur Trivani, collaborateur de digue de l'Agglomération, a dû rapidement être décidée en accord avec l'entreprise Lafarge qui a accepté cette solution

au regard de l'intérêt général, puis mise en œuvre par M. Sacriste, entrepreneur qui a su se rendre disponible dans l'urgence.

La digue a pu être sauvée, Gaujac épargnée et des travaux réalisés en début d'été ont permis de remettre en état le secteur.



L'APRÈS CRUE

Suite à la crue de fin décembre 2019, il a été nécessaire de mettre en œuvre des travaux d'urgence afin notamment de colmater les brèches.

Ainsi, dès le 23 décembre, la brèche de Villeton a été temporairement reprise ce qui a permis d'éviter une deuxième surverse lors de la seconde crue du 23 au 25 décembre.

Puis, en application des normes de travaux des digues, les réparations complètes ont été réalisées : la création d'une brèche d'ancrage et de redans, l'utilisation d'argile ou encore le compactage au tracteur pied de mouton permettent de garantir la tenue de la digue sur le long terme.

Avec des retards, liés notamment à la crise sanitaire, l'ensemble des travaux ont été terminés en début d'été pour un montant total avoisinant les 500 000 € (somme qui n'était pas prévue initialement dans le budget. L'Etat apportant une aide de 57 385 €).



Directeur publication : Jacques Biliirt

Rédaction : service GEMAPI / Val de Garonne Agglomération

Conception : Studio Edgar et Louise

Impression : Groupe Sodal

Crédit photo : Val de Garonne Agglomération, commune de Couthures-sur-Garonne

LE RÔLE DU MAIRE

M. MOREAU - MAIRE DE COUTHURES-SUR-GARONNE



Comment communiquer avec la population pendant la crue ?

Dès le passage en vigilance jaune, un sms est envoyé à chaque famille de la commune leur indiquant la tendance des prévisions (200 SMS). A chaque changement de situation, un sms est de nouveau envoyé. Un Poste de Commandement Communal (PCC) est installé à la mairie et deux personnes sont en charge des relations avec les habitants.

Quelles sont les difficultés auxquelles un maire doit faire face ?

La plus grande difficulté est de transmettre une prévision ou une tendance en fonction des informations reçues de la Préfecture. La précision et l'anticipation de ces prévisions sont cruciales, afin de pouvoir prévenir notre population sans affoler. Heureusement, notre connaissance du fleuve et notre observation des événements en amont nous permettent d'avoir une idée de ce que sera la crue.

Il est évident qu'il existe depuis des années un problème dans la prévision des crues, la dernière crue en est un exemple flagrant. Pour nous, habitants de la basse vallée, la hauteur de la crue est d'une importance capitale. Une crue de 10m n'a pas le même impact qu'une crue de 9m. Je crois qu'il faut être sur le terrain pour en mesurer les conséquences. Les actions à mettre en œuvre dépendent justement de cette prévision.

Notre population a changé. Aujourd'hui, peu d'habitants ont été confrontés à la crue de 1981 et connaissent ce qu'est une véritable crue. Malgré les réunions d'information à la population, il est très difficile de leur faire appréhender le problème. Mettre en garde, prévoir, organiser son habitation en fonction des crues, c'est pour eux une utopie !

Et après la crue, comment s'organise le retour à la normale ?

Dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le retour à la normale est écrit : dès que les routes se découvrent, il faut vérifier leur état (trous, effondrements...), nettoyer les rues, aider les personnes vulnérables ou seules. Le travail est énorme et dépend, bien sûr, de la hauteur de la crue.

